



FORMATION CONTINUE 2024

PRESENTIEL/VISIO

DROIT PUBLIC

L'APPEL EN CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Vendredi 7 juin
De 14h00 à 17h00

En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets
Toulouse
En visio :
Via zoom

Manuel DELAMARRE
Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation
Ancien secrétaire de la Conférence
des avocats aux Conseils

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les particularités du contentieux de l'appel devant le juge administratif.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

- Présentation générale de l'appel (office du juge d'appel ; les différentes catégories d'appel).
- Elaboration de la solution par le juge d'appel.
- Ordre d'examen des questions par le juge d'appel.
- Instruction des requêtes en appel.

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)